Maitre d'ouvrage :
SICTOM des Couzes
Le Treuil
63320 SAINT-DIERY
France

MARCHE DE SERVICE
Marché à procédure adaptée

Marché n°22 11 004

Objet de la consultation

COLLECTE ET TRANSFERT DE DECHETS COLLECTES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE SUR LE TERRITOIRES DU SICTOM DES COUZES

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Date limite de remise des offres : **le 21 décembre 2022 à 12h00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION……..……..……3

ARTICLE 2 : PROCEDURE ET PASSATION
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES
ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES…….……4
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la collecte et transfert des emballages collectés sur les points d'apport volontaire du SICTOM des Couzes.

La description de la prestation et ses spécifications techniques auxquelles s'oblige le titulaire sont indiquées dans le cahier des clauses particulières (CCP).

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Le présent est un marché ordinaire passé selon une procédure adaptée tel que définie à l'article L.2123-1 du code de la commande publique et sera attribué à un seul candidat.

A ce titre, la présente consultation est soumise aux articles R.2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, datées, paraphées et signées par eux :

1. Un dossier de candidature comprenant :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner aux marchés publics (article L4 du code de la commande publique)

2. Le projet de marché comprenant

- l'**Acte d'engagement**, dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/(des) entreprise(s) et revêtu du tampon de l'entreprise,
- le **Cahier des Clauses Particulières** daté et signé,

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

Le marché sera passé pour une durée allant du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.
Les offres devront être transmises au plus tard **le mercredi 21 décembre 2022 à 12h00**.

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué après négociation. Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

- le prix : 60%.
- la valeur technique évaluée à partir du mémoire technique joint à l'offre : 40 % ;

La note NP correspond au critère prix. Le prix sera apprécié en fonction du détail estimatif en annexe de l'Acte d'Engagement.

L'échelle de notation se situera entre 1 et 20. Le meilleur coût se verra attribuer la note la plus élevée, soit 20. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement à la simulation la plus basse selon la formule suivante :

$$\left(\frac{\text{Offre la plus basse} \times 20}{\text{Offre analysée}} \right) = \text{- , - -}$$

note calculée avec 2 décimales

La note Valeur technique (NT) correspondant à la note technique, sera attribuée aux entreprises selon une échelle de notation se situant entre 1 et 20. La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique détaillé présenté à l'article 2.

La note globale (N) de l'entreprise est égale à la somme des notes attribuées pondérées par les coefficients correspondants :

$$N = (NP \times 60\%) + (NT \times 40\%)$$

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

La commande sera passée auprès de l'entreprise ayant la note globale N la plus élevée considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront prendre contact au :

SICTOM des Couzes
Le Treuil
63320 SAINT DIERY
Tél : 04.73.96.77.75